

DÉLIBÉRATION n° CA-06-04-2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 2 mars 2018

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mars 2018 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 6 avril 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

24. AVR. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 2 mars 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2018 ;
- 3- PIA 2^{ème} vague, nouveaux cursus à l'université ;
- 4- Parcoursup : éléments pris en compte pour l'examen des vœux et la constitution des Commissions d'examen des vœux ;
- 5- Rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2017 ;
- 6- Présentation du compte financier par l'Agent comptable ;
- 7- Présentation du rapport budgétaire par l'ordonnateur ;
- 8- Détermination du contingent de CRCT attribuables aux enseignants-chercheurs au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2018/2019 ;
- 9- Examen de demandes de financement CPER FEDER ;
- 10- Statuts de la Fondation Poitiers-Université ;
- 11- Mise à disposition du gymnase Gibauderie dans le cadre du plan grand froid ;
- 12- Tarifs et subventions ;
- 13- Questions diverses.

Les membres présents :

Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Romuald BODIN ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Sandrine CHEVAILLER ; Valentin COGNARD ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Marie-José GRIHOM ; Karl JOULAIN ; Lyvia KOUTOU ; Sébastien LAFORGE ; Myriam MACRIL ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Virginie NEVEU ; Rose-Noëlle SCHÜTZ ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Flavien BARILLOT ; Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Licia BAGINI	à	Elvire DIAZ
El Mustapha BELGSIR	à	Jean-Philippe NEAU
Françoise BOISSEAU	à	Yves JEAN
Philippe JEHANNO	à	Marie-José GRIHOM

1) Informations générales

Le Président annonce que Mme Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice-Chancelière des Universités a été mutée à Toulouse. Il a rencontré le nouveau Recteur avec Virginie LAVAL, le Président de l'Université de La Rochelle, Jean-Marc OGIER et son Vice-président CFVU, sur le Plan étudiant et sur la loi ORE. Une discussion a eu lieu sur le renforcement des liens entre BAC-3, BAC+3, et l'amplification de ce qui est réalisé avec les lycées. La démarche concernant un espace de coopération territoriale est partagée par beaucoup de monde au niveau national, y compris par les députés qui ont voté la loi FIORASO.

Dans les partenariats, l'ESENESR est devenue membre associé de la COMUE Léonard de Vinci, et Canopé est en passe de le devenir. L'Ecole Européenne de l'Image, le 16 mars, a mis à l'ordre du jour de son CA le fait de devenir membre associé de l'ESI. Le schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation sera présenté le 16 mars, puis aux élus de la Communauté Urbaine le vendredi 23 mars pour vote. Il y aura également un vote du livre blanc sur la santé. Il remercie Serge HUBERSON et le doyen pour le travail de médiation. La première version du schéma ne donnait pas satisfaction, et les demandes qui ont été faites ont été acceptées. Celui-ci permet de hiérarchiser un certain nombre de priorités.

La loi ORE votée par le Sénat et l'Assemblée est intéressante car elle réduit l'impact du tirage au sort pour la Faculté des sciences du sport. Mais pour résoudre un problème sur une filière, une nouvelle orientation concernant l'accueil en général à l'Université est mise en place. Cette loi soulève deux questions et c'est pour cette raison qu'une motion est proposée ce jour, motion qui a été votée par la CFVU : 1/ La question des prérequis ou des attendus locaux. De nombreuses universités ont commencé à en mettre en place y compris dans des disciplines inattendues. Le Président de l'université d'Angers expliquait qu'il avait des attendus locaux en LEA mais pas en droit. Ceux-ci ne sont pas très ambitieux mais risquent de provoquer une pression de collègues. Lorsque le bilan sera réalisé d'ici 4 ou 5 ans, le paysage universitaire sur l'entrée à l'université aura probablement changé, posant la question du Bac comme diplôme d'accès à l'enseignement supérieur. 2/ Les universités vont mettre en place des capacités d'accueil réduites de façon à avoir moins d'heures complémentaires et plus de temps pour la recherche. Or, l'université est attractive sur deux éléments : pour la formation mais également pour une recherche de haut niveau. Il est dangereux que le temps des universitaires soit consacré à des heures complémentaires ou une activité pédagogique. L'Université a eu raison de limiter le nombre d'heures de service car cela se fait au détriment de la recherche. Or, l'université est reconnue à l'échelle locale si elle est reconnue à l'échelle nationale et européenne en termes de recherche.

Enfin, le Président est favorable à la création d'appels à projets pour créer des écoles universitaires de recherche, cependant il trouve anormal qu'il y ait un jeu d'appel à la concurrence sur les accueils des primo entrants, car toutes les universités sont concernées. Il estime que ce n'est pas par des appels à projets que le Ministère devrait financer cet enjeu national.

Le Président revient sur la manifestation et le blocage qui a eu lieu au SHA. Il a opté pour une attitude ouverte et d'une grande tolérance vis-à-vis des étudiants qui manifestent et a ainsi pu discuter avec eux. Il a été en relation permanente avec Eric Palazzo puis Catherine Rannoux. Il y a parmi eux une quinzaine d'étudiants qui étaient les mêmes que ceux qui ont occupé l'amphithéâtre de sciences humaines au mois de novembre sous couvert de la cause des mineurs isolés. Ils sont « autonomistes », connus à Poitiers pour, quelle que soit la cause, dégrader les locaux et non pas dans une logique de défense d'une cause. Le Président indique qu'il avait obtenu pour ces étudiants un rendez-vous avec la préfète en novembre afin d'étudier les cas des mineurs isolés. Ils ont refusé le rendez-vous car cette cause ne les intéresse pas. Il faut être vigilant afin qu'il n'y ait pas de dégradations de locaux qui pénaliseraient des revendications légitimes. Les locaux sont des outils de travail importants et de qualité et les dégradations sont inadmissibles. L'Université investit beaucoup dans la qualité des bâtiments. Cela fait partie de son attractivité.

Le Président revient sur la motion de la CFVU qui a été rendue publique une dizaine de jours auparavant. L'idée est que le CA la conforte.

Monsieur Philippe BRISSONNET regrette que les personnels BIATSS ne soient pas pris en compte dans cette motion.

Madame Isabelle DUFRONT propose d'indiquer « impacte considérablement le travail de la communauté universitaire dans son ensemble ».

Le Président valide cette proposition. Il rappelle également la question des moyens, car avec une augmentation de 28% d'effectifs en 6 ans, l'université n'est pas en capacité de mettre en place de la remédiation. Il reviendra lors d'un prochain CA sur un projet avec le CNED sur la question de la remédiation et la mise en place de modules qui pourraient être proposés à l'ensemble des universités françaises.

MOTION de l'université de Poitiers, Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)
MOTION de l'université de Poitiers, Conseil d'administration (CA)

15 février 2018

2 mars 2018

Pour le libre accès à l'université

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'université de Poitiers réaffirme son attachement au principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur sans aucune forme de sélection et s'engage à maintenir des capacités permettant d'accueillir au minimum tous les bacheliers de l'académie. Dans cet esprit, l'université de Poitiers ne mettra pas en place d'attendus locaux.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants impacte considérablement le travail des équipes pédagogiques : étude des dossiers des lycéens candidats (39 775 candidatures reçues pour les licences générales en 2017) ; suivi des parcours étudiant ; mise en œuvre du contrat de réussite ; accompagnement pédagogique des étudiant.es inscrits (6045 en L1), etc. Le calendrier précipité de la réforme ne permet pas de mettre en place les dispositifs d'accompagnement des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s qu'appellerait l'ambition partagée d'une meilleure orientation et réussite.

Le financement du Plan étudiants et de la prise en charge de l'augmentation du nombre de bachelier.e.s n'est pas à la hauteur des moyens qu'il nécessite. Les moyens financiers et humains actuels des universités sont déjà insuffisants et ne permettent pas la prise en charge d'une augmentation des effectifs et d'une nécessaire amélioration des conditions d'études en licence. Les financements du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) mettent en concurrence les établissements et ne font que renforcer la concentration des moyens sur quelques-uns d'entre eux. Ils nuisent à l'augmentation pérenne des moyens humains et financiers, gage de l'égal accès au service public de l'enseignement supérieur de tou.te.s les étudiant.e.s sur l'ensemble du territoire.

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'université de Poitiers alerte la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de cette situation qui met en péril l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics de notre pays, la qualité du service rendu aux usager.e.s et le bon déroulement de la rentrée 2018.

Madame Virginie LAVAL fait un retour sur le processus d'accréditation en cours avec le Ministère. Deux informations sont importantes : une rencontre devait avoir lieu avec la DGESIP le 22 mars, elle est reportée au 23 mars à Paris. Le CNESER qui était prévu le 18 avril 2018 est reporté au 10 juillet 2018. L'accréditation ne sera obtenue que le 10 juillet au soir. C'est gênant pour la communication, mais la publication de l'offre de formation est toujours indiquée sous réserve d'accréditation. Concernant l'offre de formation, la DGESIP a fait un retour très positif sur l'ensemble des licences générales avec un avis conforme au cadre national des formations. Sur les licences professionnelles un retour a été fait dès la rentrée.

Le Président rappelle l'importance de respecter les temps de coupure et de congés.

Madame Virginie LAVAL indique qu'un avis non-conforme a été reçu pour trois des Masters. 4 demandes de dérogation ont été faites afin que les Masters conservent des noms qui n'existent pas dans la nomenclature nationale et ce pour des raisons de notoriété. La seule qui a été acceptée est pour le Master droit international et européen. Ceux qui ont été refusés sont :

- Le Master TEXTIM porté par l'UFR Lettres et Langues ;
- Le Master migration internationale appuyé au laboratoire Migrinter : ses membres hésitent entre se rattacher au Master de géographie déjà existant, ou rentrer dans une nouvelle mention qui s'appellerait Mondes contemporains ;
- Le Master gestion des risques de l'IRIAF. Ce dernier a été vivement discuté par le conseiller scientifique par un manque d'adossement recherche. Elle a pu constater des maladroites de rédaction dans la fiche AOF en termes d'adossement recherche. Elle va tenter de défendre devant la DGESIP le maintien du parcours. Il faut un courrier d'appui du directeur du laboratoire XLIM montrant qu'il y a bien un adossement recherche pour ce parcours. Cependant, l'équipe pédagogique doit faire le deuil de l'intitulé « gestion des risques ».

Depuis plusieurs semaines, le DGS, le VP moyens ainsi que Mme LAVAL sont en discussion avec le département de l'accréditation de la DGESIP, Mme PISTORIO. Cette dernière a donné son expertise finale sur le volet soutenabilité avec 5 points importants :

1. Il n'y a pas d'équilibre financier pour les formations locales, puisque celles-ci puisent 1,9 million d'euros sur la dotation que le ministère octroie pour les formations nationales.

Le Président intervient en précisant que l'agent comptable, le commissaire aux comptes et l'ordonnateur vont présenter la situation financière 2017. La situation reste saine mais fragile. L'augmentation de la masse salariale de 4 millions est couverte par l'augmentation de la dotation du ministère. Il y a aussi une baisse des recettes. Des formations comme le DU, qui coûte 1,9 million d'euros, qui ne sont pas le cœur de métier de l'Université et qui se traduisent pas des heures complémentaires pour les collègues, se font au détriment de la recherche. Il n'est pas concevable de consacrer autant de moyens à des formations locales.

Monsieur Yves BERTRAND fait le parallèle avec la convention avec le CNAM. Les relations sont bonnes pour la formation des ingénieurs, mais des frais existent comme la mise à disposition gratuite des locaux ou les heures complémentaires des collègues. Une initiative a été prise d'entamer les discussions avec le CNAM pour cette formation qui pose un problème de fond. En effet, il ne s'agit pas d'étudiants de l'Université de Poitiers alors qu'ils bénéficient des fonds propres de l'Université.

Monsieur Thami ZEGHLOUL ajoute qu'en plus des locaux, il y a également le matériel pour les travaux pratiques qu'il faut prendre en compte avec un coût qui n'est pas neutre.

Madame Virginie LAVAL reprend les points de vigilance sur la soutenabilité :

2. La formation des étudiants dans le domaine Arts, Lettres et Langues a été pointée du doigt par Dominique PISTORIO. Le coût est bien supérieur aux autres universités à savoir 4859 euros par étudiant.
3. Le centre FLE à l'université de Poitiers n'est pas en équilibre économique voire déficitaire.

4. Il faut également renégocier la convention avec le CNAM pour la formation des ingénieurs qui coûte 2554 euros par étudiant à l'université de Poitiers.
5. Le dernier point concerne les DUT du secteur Sciences et Technologies. Le coût par étudiant s'élève à 12 440 euros. Mme LAVAL précise qu'elle a entamé des démarches auprès du ministère, pour diminuer ce coût. Des désaccords existent au sein du ministère et la réponse qui lui a été apportée est liée aux PPN. Cette somme est trop importante et l'université de Poitiers n'a pas les moyens. Elle indique également que la différence peut également être liée à la façon dont le travail a été fait sur le référentiel des tâches au sein de l'université.

Monsieur Ludovic LE BIGOT explique que les 12 440 euros par étudiant correspondent uniquement à la formation mais pas au pilotage et au patrimoine. Le coût moyen à l'université de Poitiers, toute formation confondue, se situe entre 10 et 11 000 euros par étudiant. Le coût pour le DUT correspondrait plutôt à un coût supérieur à 15 000 euros par étudiant.

Monsieur Thami ZEGHLOUL demande comment sont calculés les coûts par étudiant.

Monsieur Ludovic LE BIGOT intervient en précisant qu'il s'agit du nombre d'emplois affectés, du nombre d'heures et des coefficients avec le nombre d'étudiants. Il précise que dans certains domaines, les coûts sont minimisés. Les matrices de calcul des coûts sont envoyées par la DGESIP.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2018

Madame Lyvia KOUTOU précise qu'elle était absente, or ses nom et prénom sont indiqués dans la liste des membres présents.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'y apporter la modification ci-dessus.

3) PIA 2^{ème} vague, Nouveaux cursus à l'université

Madame Virginie LAVAL informe que l'action territoire, innovation pédagogique vient de sortir. C'est la 3^{ème} vague du PIA. Deux axes vont concerner l'université particulièrement et sur lesquels il y aura une réponse :

1. Le continuum BAC-3, BAC+3. Le projet sera porté par Dominique ROYOUNX et François LECELLIER avec Isabelle DUFRONT en appui.
2. L'action ESPE du futur qui met au cœur de son expérimentation pilote, une articulation étroite entre recherche et développement de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le Président revient sur le dossier ESPE du futur en précisant que celui-ci va être porté par Poitiers en relation avec l'ESPE de Limoges, Bordeaux et d'Orléans-Tours. L'idée est d'avoir un réseau d'ESPE en relation avec le CNED et l'ESEN. Le Président remercie publiquement Eric Espéret, président du conseil d'école et Daniel Gaonac'h, président du conseil scientifique pour leur temps passé au service de l'ESPE et à travailler avec Mario Cotttron pour élaborer un dossier bien structuré.

Madame Virginie LAVAL ajoute qu'elle va se déplacer à Paris lundi prochain à l'ANR pour présenter le projet auprès du conseiller scientifique afin d'avoir un premier ressenti. Elle va également demander 10 millions d'euros pour la soutenabilité de ce projet.

Elle présente les enjeux de l'Université de Poitiers :

- Une augmentation significative des étudiants entrant en licence.
- Une nécessité de maintenir et de renforcer l'attractivité de l'UP sur sa dimension européenne et internationale. 4000 étudiants et chercheurs étrangers sont accueillis chaque année.
- L'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques. Il faut revoir, diversifier la manière d'enseigner.
- Malgré la 4^{ème} place au niveau national de l'université avec un taux de réussite en Licence en 3 ans de 36,9%, ce taux reste insuffisant.
- Un taux de poursuite d'études dans le supérieur, inférieur au taux national dans l'académie de Poitiers.

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la nouvelle offre de formations :

- Tout d'abord, proposer une spécialisation progressive au sein du cursus.
- Décloisonner les formations par le développement des compétences transversales mais également par le développement de l'approche basée sur les compétences.

Quels sont les leviers qui vont être déployés ?

- Une personnalisation des parcours de Licence, grâce à un large choix d'orientations. Quatre parcours personnalisables seront proposés aux étudiants.
- L'accompagnement des étudiants est important, avec un rôle essentiel pour l'enseignant-référent.
- Compte-tenu de la mise en œuvre de la nouvelle loi, l'Université doit accompagner les étudiants qui n'ont pas les compétences suffisantes pour rentrer dans une formation.
- Il doit y avoir des pratiques pédagogiques diversifiées dont le but est de favoriser la pédagogie active. L'accent sera mis sur la classe inversée et sur la pédagogie par projet.
- Le déploiement de l'approche compétences à toutes les licences générales. Cela commencera dès la rentrée 2018 pour deux licences générales : la licence économie et gestion, et STAPS.

Il faut savoir que l'étudiant rentre par un portail et que de droit, à l'issue de ce portail il pourra bifurquer dans la mention dans laquelle il n'était pas inscrit. Un dispositif « Oui si » sera proposé à ceux qui n'auraient pas les prérequis attendus. Il leur sera proposé de valider une 1^{ère} année de licence en deux ans. Il faut essayer de les accompagner dans le travail d'étudiant, diminuer le nombre de disciplinaires ECTS qu'ils doivent valider sur la 1^{ère} année en renforçant cet accompagnement afin qu'au bout des 4 ans ils obtiennent leur licence. Il y a également le parcours « rebond » qui concerne les étudiants qui sont en défaut d'orientation afin de les accompagner vers une meilleure réorientation. Les étudiants qui n'ont pas les attendus suffisants pour rentrer à l'université sont accompagnés vers la réussite. L'Université doit aussi attirer des étudiants qui se seraient plutôt dirigés vers des CPGE. L'idée est de proposer et de déployer des cursus Masters en Ingénierie dans les SHS, ce qui n'existe pas à l'université de Poitiers mais que les autres universités développent de plus en plus. Mme LAVAL rappelle que l'architecture générale a été organisée en ouvrant une porte, pour permettre aux étudiants de s'orienter vers une licence professionnelle.

4) Parcoursup : éléments pris en compte pour l'examen des vœux et la constitution des Commissions d'examen des vœux
--

Madame Virginie LAVAL déclare que la CFVU a voté les éléments pris en compte pour l'examen des vœux ainsi que la constitution des commissions d'examen des vœux à l'unanimité des présents, moins 4 voix contre et 1 abstention.

Le Président précise que cela est un bon exemple de simplification du fonctionnement de l'Université. Il espérait qu'avec les lois un certain nombre de questions seraient réglées par la commission recherche et la commission formation et vie universitaire. Malheureusement, la bureaucratisation des instances fait passer beaucoup de temps à faire plusieurs fois la même chose.

Madame Virginie LAVAL explique que les conclusions des 14 groupes de travail qui ont proposé la mise en œuvre de la nouvelle offre de formations ont été présentées à la CFVU. La synthèse a été votée à l'unanimité des élus présents moins une voix contre. Elle remercie tous les collègues qui se sont investis dans la mise en œuvre de cette nouvelle offre.

Le Président était très réservé sur le nombre de groupes de travail. Onze ont été mis en place pour travailler sur l'évolution de l'offre de formation. Il félicite tous ceux qui se sont mobilisés sur cette question.

Monsieur Valentin COGNARD demande quelles étaient les explications pour les 4 voix contre lors du vote. Il trouve très intéressant de pouvoir choisir les parcours.

Madame Virginie LAVAL répond à M. COGNARD en précisant que le PIA3 était simplement pour information et non pour vote. Les 4 votes négatifs ont été reçus sur l'élément qui va être présenté maintenant. Pour Parcoursup, il a été mis à disposition tout un ensemble d'informations pour l'étudiant sur le site. Avec Parcoursup, l'étudiant qui se connecte a accès à des informations auxquelles il n'avait pas accès avant sur APB et en particulier pour mieux connaître le contenu des formations disponibles. L'élément nouveau concerne les attendus, qui ont fait l'objet d'un cadrage national. Cela a été porté par les conférences des doyens au national, parfois accompagné par des organisations syndicales pour arriver à un consensus au niveau national. Chaque université avait la possibilité de décliner ses attendus nationaux en attendus locaux. Le Président n'a pas souhaité décliner d'attendus locaux, les cases « attendus locaux » sont donc vides pour chaque formation.

Mme LAVAL précise également l'obligation de porter l'information la plus transparente possible aux futurs étudiants. Il fallait indiquer de manière très précise, les éléments sur lesquels l'Université allait se focaliser pour examiner les dossiers de candidature. Ils ne voulaient pas renseigner certains éléments pour des mentions en particulier mais le rectorat ne lui a pas donné le choix. La même stratégie a été adoptée pour l'ensemble des licences générales, non sélectives, avec une définition minimaliste. Comment classer les candidatures sur Parcoursup ? Tout d'abord prendre les notes de 1^{ère} et de terminale pour les futurs étudiants et prendre également en compte les notes obtenues dans l'enseignement supérieur lorsqu'il s'agit d'une réorientation. Par ailleurs, ils ont pris en compte les éléments d'appréciation qui figurent dans la fiche avenir, donc le resserrement entre les équipes pédagogiques du supérieur et du secondaire et le projet de formation de l'élève. Cela concerne les licences non sélectives. Il y a un cas particulier qui est la licence STAPS. C'est la filière la plus en tension au niveau national. Les éléments les plus pris en compte se situent dans un juste milieu entre un dossier académique et l'engagement de l'étudiant dans une vie associative, le BAFA, etc. Il y a également les éléments pris en compte pour toutes les licences sélectives : le parcours science po de la mention lettres, tous les cursus masters en ingénierie, et le parcours renforcé en mathématique, et pour les DUT.

Elle aimerait apporter un point d'éclairage. Lorsqu'il est dit classement des candidatures, cela paraît bizarre. Il faut rappeler que pour ces licences, il est interdit de dire non, seulement si l'étudiant accepte de faire une Licence 1^{ère} année en 2 ans.

Le Président rappelle que l'année dernière, tous les étudiants qui avaient demandé Poitiers en 1^{er} vœu, ont été accueillis et qu'il en sera de même cette année. Cela ne résout pas la question complexe du passage du lycée à la première année.

Madame Virginie LAVAL explique qu'il y aura un module d'aide à la décision sur Parcoursup afin de classer les candidatures. Il est hors de question de classer les candidats sur des critères sévères. Ce n'est pas le but. Au contraire, elle va demander aux assesseurs, et cela sera une injonction, de rentrer la moyenne des notes de 1^{ère}, terminale et faire un classement relatif. S'il y a 4 000 candidatures sur une licence, elles seront classées du 1^{er} au 4000^{ème}. S'il n'y a aucun risque de dépasser les capacités d'accueil, les 4 000 candidats seront appelés. Il n'y aura même pas de oui en attente. Les seules licences qui vont déroger à la règle sont psycho, LEA, LLCER Anglais, Sciences de la Vie et probablement Droit et PACES.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Delphine BON est très mal à l'aise par rapport à cette mise en place de Parcoursup et ne votera pas.

Madame Elvire DIAZ pense également ne pas voter. C'est pour elle une sélection puisqu'il y a un classement automatiquement fait sur les notes. Cela va représenter du travail supplémentaire non prévu. Il faudra se former, créer des commissions d'expertises pour la L1 notamment.

Monsieur Valentin COGNARD pour sa part va s'abstenir car ils ne savent pas comment vont être sélectionnés les étudiants en Sciences de la Vie, en LEA ou dans les autres disciplines.

Monsieur Karl JOULAIN revient sur le fait que STAPS est passé en Licence sélective mais cela pose de gros problèmes. Il rajoute par ailleurs qu'il y a des formations payantes comme le BAFA.

Madame Isabelle DUFRONT réagit concernant le STAPS qui ne demande pas obligatoirement des diplômes tels que le BAFA. En revanche, cette filière fait des suggestions aux lycéens, qui peuvent être notamment un mandat de délégué de classe jusqu'au jeune sapeur-pompier volontaire. L'idée est de connaître le degré d'engagement d'un étudiant. En effet actuellement l'engagement est très faible. Le but est de trouver des critères objectifs pour classer le degré d'engagement, notamment associatif, car dans le monde du sport, il s'agit d'une des compétences principales demandées en termes d'insertion professionnelle.

Monsieur Romuald BODIN précise que Parcoursup est un projet national et non local. C'est la porte ouverte à la concurrence des universités. Certaines filières STAPS ont d'ailleurs multiplié les critères pour pouvoir sélectionner leurs étudiants. Il estime que Parcoursup est également une porte ouverte à une pression sur les capacités d'accueil. La vision sur l'évolution des inscriptions en première année à l'université est assez peu claire. Des demandes pourraient dépasser largement les capacités d'accueil.

Madame Virginie LAVAL répond qu'ils ont la main sur ce point. Tout d'abord, l'augmentation des étudiants a été prise en compte dans les nouvelles capacités d'accueil. Ensuite, ils décident avec le rectorat du quota d'étudiants hors académie. Sur certaines mentions, cela sera verrouillé à l'académie de Poitiers.

Monsieur Romuald BODIN précise qu'il n'a pas de critique à apporter au niveau local. Mais indirectement, l'université participe à une mesure beaucoup plus difficile à défendre au niveau national.

Le Président partage son analyse au niveau national mais il faudrait que plusieurs universités se positionnent de la même façon. Les décisions locales peuvent être des formes de résistance.

Monsieur Philippe BRISSONNET ajoute que si ce qui est demandé concerne l'application à l'université de Poitiers et le travail de la CFVU, alors ils peuvent voter pour. Il signale que la CGT ne votera jamais pour Parcoursup. Il faut que la formulation du vote soit très précise.

Madame Myriam MARCIL fait part d'une déclaration au titre du SGEN-CFDT sur cette question. Elle revient sur la loi ORE et sur un débat qui n'est pas simple.

« Le 1^{er} article de la loi ORE rappelle que le 1^{er} cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat. Mais accueillir n'est pas faire réussir. Le texte instaure un droit à l'accompagnement pour les étudiants les plus éloignés, des attendus de la filière dans laquelle ils ont souhaité s'inscrire. Ces dispositifs d'accompagnement concernent toutes les filières, y compris celles qui ne sont pas en tension. Ces dispositifs constituent pour le SGEN-CFDT le cœur du projet de la loi. C'est cela qui doit permettre de changer la réalité de l'université d'aujourd'hui. La part des enfants issus des familles populaires est encore trop faible. Cela est inacceptable. Ce sont les bacheliers, ceux qui sont les plus éloignés des codes scolaires universitaires qui bénéficient du taux d'encadrement le plus faible de l'enseignement supérieur car faute de place en STS ou en IUT, ils se retrouvent sur les bancs de l'université sans accompagnement. 1,6% des bacheliers pro réussissent la licence en 3 ans et 4% en 4 ans. C'est pour ces dispositifs d'accompagnement que le SGEN-CFDT demande et demandera encore plus de moyens pour permettre à tous les établissements de relever le défi de la démocratisation de la réussite étudiante. Ces moyens sont d'autant plus indispensables que la situation des établissements d'enseignement supérieur est très dégradée en raison d'un sous-investissement chronique

depuis de nombreuses années. Ainsi, si la responsabilité de la mise en œuvre de l'accompagnement relève des établissements, la responsabilité de donner à ces mêmes établissements les moyens suffisants pour les organiser, relève bien de l'Etat. Cette loi ne traite ni de la question des filières sélectives et de la différence des moyens alloués entre ces filières et les filières non sélectives, ni la question des moyens de l'ESR dans son ensemble, ce que nous déplorons. Cependant il faut noter des éléments positifs, outre le maintien du droit d'accès pour tous les bacheliers aux formations post-bac et la mise en place des dispositifs d'accompagnement évoqués plus haut. Donc les points positifs sont l'extension du dispositif d'inscription automatique en STS pour les bac pro et en IUT pour les bacs techno, par les conseils de classe de terminale. L'année de césure avec le maintien des droits, l'instauration d'un taux minimum de bacheliers boursiers dans toutes les formations y compris sélectives. Le déblocage d'une enveloppe de 950 millions d'euros pour le financement de la seule réforme pour peu bien sûr que la demande soit faite sur ces crédits. L'ouverture de discussions sur une meilleure reconnaissance de l'activité de formation des enseignants, des enseignants-chercheurs et également l'ouverture de discussions sur des mesures catégorielles d'accompagnement de la réforme. »

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les éléments pris en compte lors de l'examen des vœux pour les licences générales non sélectives, pour la licence STAPS, pour les licences sélectives et pour les DUT.

Madame Virginie LAVAL propose un dernier point pour vote : la constitution de la commission d'examen des vœux pour les licences générales de l'université. Elle souhaite que cette commission soit composée d'au moins 3 personnes : le porteur de mention ou son représentant, le responsable de 1^{ère} année et un collègue désigné par le doyen. Le département de psychologie, qui va par exemple être touché par le nombre de candidatures, ne pourra pas fonctionner avec 3 personnes, ils auront donc l'opportunité de faire venir d'autres collègues. La veille, il a été établi lors de la CFVU qu'il est possible de demander la participation des collègues en charge de l'orientation et de l'insertion des étudiants du SAFIRE qui participeront volontiers à certaines commissions de l'université.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à la majorité la constitution de la Commission d'examen des vœux pour les licences générales de l'université de Poitiers, pour l'année universitaire 2018/2019, composée d'au moins trois personnes (le porteur de mention ou son représentant, le responsable de 1^{ère} année et un enseignant désigné par le Doyen).

Le Président rappelle que lors de la journée du 21 mars se tiendra le Printemps de la Recherche. 15 à 18 laboratoires ouvriront leurs portes avec une trentaine de visites proposées. L'ensemble des personnels BIATSS est invité sur son temps de travail, sur une demi-journée, à visiter tel ou tel laboratoire.

5) Rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2017

Le Président indique qu'il est essentiel d'avoir le regard extérieur des commissaires aux comptes et il est important d'écouter les trois rapports qui vont être présentés.

Monsieur Edouard MARTIN, Commissaire aux comptes, revient sur la synthèse de l'audit des comptes au 31 décembre 2017. Il explique qu'il va rappeler la mission du commissaire aux comptes et l'objectif de leur intervention. L'objectif est de certifier en justifiant leurs appréciations que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne morale ou de l'entité à la fin de cet exercice, donc en l'occurrence, l'université. A la fin de sa mission, le commissaire aux comptes va pouvoir, soit certifier les comptes sans réserve, soit les certifier avec réserve ou bien avoir un refus de certification. Le Commissaire rassure l'assemblée en indiquant que les comptes vont être certifiés sans réserve. Le commissaire a un rôle de protection à l'égard des tiers. L'objectif est d'apporter des compléments d'informations et de certifier qu'il n'y

a pas de faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'établissement. Il veut revenir sur un certain nombre de recommandations qui ont pour objet d'améliorer le cadre de contrôle interne, et sur certains éléments critiques qui ont un impact fort sur l'établissement des états financiers, notamment pour la gestion de la ressource, suivi de la masse salariale.

Le 1^{er} point est une problématique dans le cadre de l'audit des comptes, liée à la mise en place de la GBCP qui a occasionné des difficultés dans l'appréhension de la clôture induite notamment par un changement fondamental avec de nouvelles règles en matière de codification et de transaction des opérations. L'ensemble des parties prenantes qui interviennent dans le cadre du processus d'élaboration des états financiers n'a pas pleinement appréhendé les conséquences induites par la GBCP. Il propose de mettre en place des actions de formation, de sensibilisation à la GBCP à tous les acteurs qui contribuent à l'établissement des états financiers. La DGFIP préconise une pré-clôture sur les comptes arrêtés à fin octobre ou à fin novembre, qui permettrait d'anticiper toutes les problématiques liées à l'arrêt des comptes et d'avoir une clôture fluide.

Le Président soutient cette idée de pré-clôture afin de travailler en amont.

Monsieur Edouard MARTIN continue sur le 2^{ème} point qui concerne l'université et son organisation, qui est relativement complexe. Il y a beaucoup de procédures, avec les services centraux et les composantes. Il constate que toutes les procédures ne sont pas forcément documentées, centralisées, y compris les procédures informatiques. La connaissance transversale de l'université repose sur un nombre limité de personnes avec peu, voire pas d'écrits. Il recommande une mise en place d'une cartographie des processus qui permettrait d'étendre la connaissance aux personnes qui contribuent au fonctionnement de l'université.

Le Président trouve que rien n'a été fait sur ce sujet depuis 2 ans. Il veut, dans les mois à venir, avec le nouveau DRH, les responsables administratifs et financiers, avoir des procédures simples et qu'elles soient appliquées par tous.

Monsieur Edouard MARTIN revient sur l'aspect ressources et surtout sur le suivi des droits universitaires. Il constate que le contrôle des droits universitaires est complexe car il y a une absence de transfert direct qui peut intervenir entre les données issues d'APOGEE et SIFAC le système de gestion. Il est nécessaire de réaliser un certain nombre de contrôles manuels supplémentaires afin de limiter les risques. Il recommande la mise en place d'un contrôle beaucoup plus formalisé du déversement des données dans SIFAC avec des contrôles de la séquentialité des quittances. Dans les états financiers à la clôture, des produits constatés d'avance de l'ordre de 3,2 millions d'euros sur les droits universitaires ont été relevés. Il est important d'avoir une bonne maîtrise de cette enveloppe de ressources.

Par ailleurs, il note qu'il n'y a pas de réelle amélioration dans l'utilisation de l'outil SIFAC pour le suivi des conventions de recherche. Le processus demeure essentiellement manuel et donc source d'erreurs. Il semble nécessaire de rendre obligatoire le recours à SIFAC et ses fonctionnalités pour ce point.

Sur la masse salariale, il constate une hausse de près 4 millions d'euros. L'analyse globale de la masse salariale réalisée par le département GEMS consiste essentiellement en un suivi de l'exécution budgétaire et ne permet pas d'identifier d'éventuelles anomalies. Il serait nécessaire de pouvoir disposer d'une personne extérieure qui puisse avoir un regard critique sur le poids de la masse salariale, des charges de personnel en complément des diligences réalisées par la GEMS. Le Commissaire rappelle que les charges de personnel représentent environ 184 millions d'euros soit 85% des dépenses de l'UP.

Dans un souci d'uniformisation et d'application de procédure, il rappelle que différents outils ne sont pas systématiquement utilisés au sein des composantes, comme le logiciel HAMAC, pour le suivi des congés payés. Trop d'incohérences sont relevées sur des jours de congés non consommés, ou des soldes positifs ou négatifs qui sont surprenants. La mise à jour de la base SIHAM pour les vacataires et surtout pour l'appréhension des charges à payer en fin d'année sur l'enveloppe vacataires et heures complémentaires est un processus qui devrait s'améliorer.

Au 31 décembre 2017, le résultat est de 8,8 millions d'euros avec deux éléments déterminants : le résultat de l'UP de 1,1 million d'euros contre 400 000 euros en 2016, et un résultat GEPA à 7,7 millions d'euros contre près de 9 millions d'euros en 2016. Ces résultats s'expliquent par deux éléments : une hausse des financements externes pour 4,6 millions d'euros et une hausse des dépenses de personnel pour 4,3 millions d'euros, soit une variation nette de 0,3 million d'euros. Le commissaire remarque qu'il y a une relative maîtrise

des autres dépenses, aussi bien sur les coûts variables que les frais de structure, et des variations qui se compensent du fait de la mise en place de la GBCP et d'un transfert entre frais de structure et coûts variables. Pour rappel, les ressources en 2017 s'élèvent à 215 millions d'euros : 2 millions d'euros de financements extérieurs et principalement la subvention Etat, 188 millions d'euros de dévolution en hausse de 4 millions par rapport à 2016 et des ressources propres à 13,6 millions d'euros, soit une baisse de plus de 400 000 euros. Les principales variations reposent sur une hausse des droits de scolarité (+ 300 000 euros) en concordance avec l'évolution des effectifs au niveau de l'université mais une baisse sensible des autres ressources propres d'exploitation (-700 000 euros). Les financements extérieurs augmentent de 4,7 millions d'euros essentiellement portés par deux subventionneurs : l'Etat et l'ANR pour 800 000 euros. L'enveloppe de coûts variables est de 17,7 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de près de 412 000 euros liée à une réallocation de dépenses entre les coûts variables et les frais de structure liés à la GBCP.

Le Président parle d'un changement d'affectation d'un certain nombre d'opérations à la suite du passage à la GBCP. Cela lui pose problème de ne pas pouvoir regarder sur 5 ans, comment évoluent les éléments.

Monsieur le Commissaire aux Comptes continue avec en global sur l'université un total de ressources de 215 millions d'euros contre 211 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 4,2 millions d'euros. Le poste essentiel est les charges de personnel avec 184 millions d'euros en 2017 contre 180 millions en 2016 soit une augmentation de 4 millions d'euros.

Le résultat net apparaît donc en hausse de 724 000 euros, cependant le point déterminant est le résultat d'activité qui est relativement stable car l'augmentation n'est que de 200 000 euros. L'évolution du résultat net s'explique essentiellement par les éléments non récurrents intervenus en 2016, notamment la comptabilisation des provisions pour risque.

En ce qui concerne le GEPA, l'enveloppe est relativement stable à 14 millions d'euros mais avec un résultat d'activité qui est en diminution passant de 8,9 millions d'euros en 2016 à 7,7 millions d'euros. Cela s'explique par le poids de la charge d'amortissement qui augmente de près de 800 000 euros, mais aussi du poste entretien-maintenance qui est de 2,4 millions d'euros en 2017 contre 2,2 millions en 2016 dû au vieillissement du patrimoine.

6) Présentation du compte financier par l'Agent comptable

Le Président remercie Mme VEZIEN pour le travail qu'elle a accompli durant ces 4 derniers mois pour le remplacement de Joëlle FRANCHINEAU.

Madame Sylvette VEZIEN remercie le Président. Concernant le résultat de l'exercice 2017, il s'agit d'une présentation uniquement comptable. Le résultat de l'exercice est pour le budget principal de + 1 million d'euros et globalement presque 9 millions du fait du GEPA. Par rapport aux années précédentes, le résultat est en légère baisse sans inquiétude manifeste. Les charges représentent 236 millions d'euros et les produits 245 millions d'euros. Il s'agit du budget global. Une charge financière de 62 euros est due aux frais de change. La part la plus importante est le personnel. Les charges de fonctionnement représentent 31 millions d'euros et en amortissements, 20 millions d'euros.

Il y a un focus des charges réelles hors personnels : les services extérieurs ont la part la plus importante, les achats et autres frais de gestion courantes se répartissent à égalité.

Les charges réelles sont en hausse par rapport à l'exercice précédent de presque 6 millions d'euros dus aux frais du personnel (4 millions). Les autres dépenses s'élèvent à 560 000 euros. Un petit focus sur les charges de personnel montre qu'elles augmentent de manière très régulière tous les ans, d'environ 4 millions d'euros par an depuis deux ans.

Les produits de fonctionnement (recettes comptables) sont de 245 millions, principalement en subventions puisque la charge pour service public représente une partie importante des ressources. Il y a également des subventions publiques, des ressources privées et les amortissements. Les recettes réelles de fonctionnement, hors amortissements, sont constituées de la subvention qui représente 92% et de ressources propres pour environ 8%.

Les subventions Etat représentent 95%. Les autres subventions représentent environ 13 millions d'euros. Les principales subventions sont l'ANR (2,5 millions), la Région et l'Union Européenne (2 millions).

Une hausse des recettes réelles de 4,351 millions d'euros est notée mais qui n'est pas portée par la hausse des ressources propres. Les ressources propres comprennent les droits universitaires, les contrats de recherche avec les établissements privés, les prestations de service.

Le Président ajoute que l'augmentation des droits universitaires est de 330 000 euros. L'augmentation des ressources propres est de 150 000 euros. Il y a un vrai problème sur les ressources propres.

Madame Sylvette VEZIEN continue sur le résultat qui détermine la capacité d'autofinancement. Une diminution de cette capacité est à noter depuis deux ans. Pour le budget principal la capacité d'autofinancement se maintient. Pour le GEPA la capacité diminue fortement d'où de la diminution de la capacité globale. Une augmentation du fonds de roulement de + de 5 millions d'euros est à noter. La répartition du patrimoine est quasiment identique à l'année dernière. Avec la GBCP, l'université est tenue de suivre une trésorerie de manière très stricte et mensuelle. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 la trésorerie a augmenté d'environ 1,3 million d'euros avec des pics qui correspondent aux versements de la dotation de l'Etat pour les charges de service public. Ce versement est effectué 4 fois par an. Les dépenses sont lissées tout au long de l'année. L'année se termine à 43 millions d'euros. La trésorerie permet d'avoir une tranquillité en matière de dépenses. Les paiements peuvent être assurés en toute sécurité. Une hausse significative du résultat du budget principal est constatée. En revanche, les ressources propres et plus particulièrement les subventions, les contrats liés aux recherches etc. ne sont pas maîtrisés totalement. Il manque des processus sécurisés qui permettent de savoir où il y a, potentiellement, des ressources à venir. Une analyse précise de l'évolution de la masse salariale est nécessaire car elle continue d'augmenter.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport de l'Agent comptable sur le compte financier 2017.

Le Président remercie Mme VEZIEN.

7) Présentation du rapport budgétaire par l'ordonnateur

Le Président se dit satisfait de posséder un excédent d'un million d'euros lorsque d'autres universités sont en grande difficulté financière. De plus, le fonds de roulement est significatif et permet d'envisager sereinement l'avenir.

Madame Catherine MACHARD présente son rapport sur l'exécution budgétaire de 2017. La GBCP est une réforme qui a été instaurée par un décret de 2012 avec entrée en vigueur pour tous les établissements publics au 1^{er} janvier 2016. Pour plusieurs universités, le logiciel SIFAC n'ayant pas été complètement adapté à la réforme, celle-ci a été appliquée au 1^{er} janvier 2017. Auparavant, la comptabilité budgétaire était le reflet de la comptabilité générale. Avec la GBCP la comptabilité de l'ordonnateur devient une comptabilité de trésorerie. Les éléments présentés ont été élaborés à partir d'un comparatif entre les prévisions et l'exécution 2017 après BR2.

Dépenses :

Dans le budget d'engagement, les autorisations d'engagement (AE) correspondent au plafond à ne pas dépasser. Le Conseil d'administration donne à l'établissement l'autorisation de prendre des engagements juridiques à hauteur du plafond voté. Ce plafond est consommé tout au long de l'année par des bons de commande, ou des engagements pluriannuels qui engage l'université sur les années suivantes. Sur la masse de personnel, 99% du prévisionnel a été réalisé. Les points d'attention portent sur le fonctionnement qui n'atteint pas 75% de réalisation, et les investissements, avec à peine 50% des prévisions.

Le budget de paiement correspond aux crédits de paiement et aux prévisions de recettes. L'impact que peut avoir l'activité sur la trésorerie est illustré par le calcul du solde budgétaire, soit encaissements moins décaissements. Si le solde budgétaire est positif, la trésorerie est abondée, sinon la trésorerie est ponctionnée.

Pour le budget de paiement, les proportions sont les mêmes que pour le budget d'engagement. En personnel, le niveau est identique. En fonctionnement, le niveau est équivalent et en investissements, les décaissements sont légèrement supérieurs aux autorisations d'engagement. Cela est lié au GEPA qui a prévu des réalisations de travaux qui auraient dû être payés en 2017 et qui ont été retardés ou qui n'ont pas pu l'être.

Recettes :

Le taux d'encaissement est bon (93%), cependant 17 millions d'euros de prévisions ne sont pas encaissés. Le solde budgétaire est de 270 000 euros. Cela signifie que le niveau de trésorerie n'a pas été atteint en 2017. Les prévisions portaient sur un solde négatif de 2,4 millions d'euros environ, l'anticipation n'a donc pas été correctement faite sur les encaissements et les décaissements.

Sur la gestion budgétaire en 2017, globalement, l'établissement pourrait fonctionner uniquement avec son budget initial. Avec la GBCP il faut être attentif aux prévisions et au suivi de réalisation. La GBCP préconise de piloter ces prévisions tout au long de l'année en fonction de la réalisation, et de faire les réajustements nécessaires. Cela permet ainsi, en cas d'imprévu, de faire un budget rectificatif. Cela est demandé par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Il est important de bien étudier les marchés, les contrats qui sont signés pour plusieurs années et qui vont consommer des CP les années suivantes, de bien étudier les conventions pluriannuelles qui impliquent un décalage de décaissement et qui seront compensées par des encaissements sur les années suivantes.

Réduction du volume des prévisions :

Il y a beaucoup de budgets étanches qui ne communiquent pas entre eux et qui demandent une grande marge de sécurité. Si les prévisions étaient plus globales par CRB (Centre de Responsabilité Budgétaire), plutôt que par SO (Services Opérationnels) il y aurait des enveloppes plus larges avec davantage de marge de manœuvre. Cette vigilance doit être appliquée dès maintenant car le budget initial 2018 est déjà largement au-dessus de la réalisation 2017.

Elle présente ensuite les annexes officielles qui comprennent les AE, les CP et l'exécution, avec un solde budgétaire de 270 000 euros. Ce qui est important, c'est l'analyse qui est faite au niveau des dépenses par domaine fonctionnel. Il est très important d'être vigilant sur l'imputation des recettes et des dépenses budgétaires car c'est sur ces éléments que le ministère se base pour analyser l'activité de l'université.

Pour terminer, le tableau d'équilibre financier fait apparaître un excédent budgétaire de 270 000 euros, retrace des opérations qui ont un impact sur la trésorerie mais qui ne sont pas budgétaires, soit une variation de trésorerie de 1,3 million d'euros environ.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Virginie NEVEU commence par une remarque sur la partie GBCP qui est intégrée dans l'établissement depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est vrai que l'ensemble de ces modalités de gestion n'est pas encore bien maîtrisé. Elle s'interroge sur les logiciels propres à l'université qui ne permettent pas de faire des extractions conformes et de ne plus avoir à passer par des fichiers Excel. Elle espère que la mise en place de l'UB recherche cette année n'aura pas les mêmes défauts que la mise en place de la GBCP.

Par ailleurs, les diverses procédures en fonction de l'origine des crédits représentent parfois un risque pour les personnels gestionnaires, et des difficultés qui ont un impact sur leurs conditions d'exercice de leur activité. Il serait intéressant de clarifier les procédures et de ne pas les démultiplier.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire des dépenses, elle estime que l'émiettement des structures et la présence de multiples enveloppes engendrent la surévaluation des recettes.

Le Président partage les remarques de Mme NEVEU. Les échanges avec l'Agent comptable ont permis de relever cet étonnement lié à l'émiettement des structures et qui tend à rigidifier les échanges. Malheureusement le conservatisme fait que l'université n'est pas à la hauteur de ce qu'elle doit faire. Il se demande comment faire bouger les choses. Sur l'UB recherche, le travail avance grâce aux Doyens et aux responsables administratifs. Il souhaite renforcer les relations internationales avec un poste supplémentaire pour autant cela lui est refusé et il ne le comprend pas.

Le Président remercie Mme MACHARD.

Le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport budgétaire sur le compte financier 2017.

8) Détermination du contingent de CRCT attribuables aux enseignants-chercheurs au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2018/2019

Le **Président** annonce que le contingent de CRCT est de 13 comme les années précédentes. Il indique par ailleurs que des universités ont réduit leur nombre de CRCT faute de moyens.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le contingent de treize (13) semestres de Congé pour Recherche ou Conversions Thématiques de l'établissement pour l'année universitaire 2018-2019.

9) Examen des demandes de financement CPER FEDER

Le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les opérations et le plan de financement CPER FEDER, avant soumission au Comité régional de Programmation.

10) Statuts de la Fondation Poitiers-Université

Le **Président** fait savoir que certaines collectivités qui ne finançaient plus ont été retirées et d'autres ont été ajoutées. Un travail très intéressant est réalisé par Michel GUERIN. Des sièges ont été affectés à la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'agglomération de Niort et celle de Poitiers, et à de nouvelles entreprises. Le **Président** invitera Michel GUERIN à venir faire le point sur les principales actions de la Fondation lors d'un prochain Conseil d'administration.

Le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Fondation Poitiers-Université.

11) Mise à disposition du gymnase Gibauderie dans le cadre du plan grand froid

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI revient sur la demande de mise à disposition du gymnase Evariste Galois de la Gibauderie. Le 22 décembre dernier une première réunion à l'initiative du Département s'est tenue sur la problématique de l'accueil des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés, en particulier lors de la mise en place du plan grand froid. Il y a une très nette augmentation de migrants, en particulier sur Poitiers et sa Région et il y a une nécessité pour eux de mettre en place un plan d'accueil. La problématique est de ne pas pouvoir mixer les populations, entre les mineurs non-accompagnés, les mineurs accompagnés, les adultes etc. Le Département, en charge du problème, pense qu'il faudrait utiliser les gymnases de l'agglomération pour pouvoir accueillir pendant les périodes de grand froid une partie de ces mineurs étrangers.

Lors d'une deuxième réunion, le choix a été fait de mettre à disposition le gymnase Evariste Galois. Celui-ci appartient au Département, mais les charges sont assumées par l'Université. Le **Président** du Département a confirmé par courrier cette demande de mise à disposition. La convention d'utilisation est en cours de rédaction.

12) Tarifs et subventions

Monsieur Philippe BRISSONNET indique que des sommes importantes sont distribuées, par exemple pour l'école de l'ADN, ASUP, l'AFEV. Il y a plusieurs associations liées au handicap et ce n'est pas très clair. Par ailleurs, certaines actions d'associations peuvent venir en doublon d'actions menées par l'Université.

Le Président rapporte qu'en effet il s'est déjà retrouvé dans une situation où il a accepté que la Fondation devienne membre fondateur d'une association alors que deux composantes de l'université étaient également présentes. Cela interroge.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

13) Questions diverses

Monsieur Valentin COGNARD demande une explication sur une personne qui envoie des mails aux élus étudiants, leur demandant de prendre position. Il n'y a pas répondu.

Le Président précise qu'il s'agit de M. Jean-Sylvain MAGAGNOSC, membre du département de Géographie. Celui-ci a subi de la part du département de Géographie de l'époque, une interdiction de s'exprimer au nom de l'université de Poitiers, puisqu'il était administrateur. Depuis 2000, ce Monsieur envoie des courriers répétitifs et diffamatoires. Le Président a donc porté plainte pour diffamation.

Monsieur Loïc LEVOYER indique qu'il y a deux procédures. Une qui est éteinte au civil. La Cour de cassation n'a pas réellement tranché car elle a reconnu la diffamation mais n'a pas condamné l'université à rembourser les frais d'avocats. L'autre affaire est au pénal et est en cours d'examen. L'université demandera des dommages et intérêts.

Le Président rajoute qu'ils ont demandé 5000 euros de dommages et intérêts qui seront versés à l'Epicerie Sociale et Solidaire.

Le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN

